

Entrée en vigueur – Règlement 2024-875

Prenez avis qu'à sa séance ordinaire tenue le 5 août 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

2024-875 intitulé : « Règlement sur la gestion contractuelle ».

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service des affaires juridiques, à l'hôtel de ville.

Le 6 août 2024
(G-2024.21)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière